

DIRECTION GENERALE

Tél : 04 68 84 67 00

Fax : 04 68 84 66 01

direction.generale@ch-thuir.fr

DECISION N°2026/009/DIRECTION
portant délégation de signature à une collaboratrice du
Directeur des Ressources Humaines médicales et non
médicales

La Directrice du Centre Hospitalier de THUIR

VU le Code de la Santé publique et notamment les articles L. 6143-7 et D.6143-33 à 35 ;

VU le décret n°92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;

VU la décision n°2025/033 portant délégation de signature aux membres du corps de direction ;

DECIDE

ARTICLE 1er : En mon absence ou en cas d'empêchement, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric LOPEZ Directeur des Ressources Humaines médicales et non médicales, délégation de signature est donnée à :

Madame Eva GASTON, Attachée d'Administration Hospitalière Responsable Ressources Humaines et affaires sociales, à l'effet de signer dans la limite des attributions de cette direction fonctionnelle :

- Les actes d'organisation et de gestion courante des services qui lui sont rattachés ;
- Les décisions de nomination, de gestion des positions statutaires, d'activité et de fins de fonctions du personnel non médical, titulaire, stagiaire et contractuel ;
- les ordres de mission du personnel non médical,
- Les opérations nécessaires à la liquidation et au mandatement des éléments de rémunération des personnels.

ARTICLE 2 : La délégataire est tenue de rendre compte des actes pris dans l'exercice de la présente délégation qui prend effet à compter du 3/02/2026.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication par voie d'affichage dans le hall du bâtiment administratif du Centre Hospitalier.

Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance dans sa prochaine séance et transmise sans délai à Madame la Trésorière de la Recette-Perception de Thuir.

Fait à THUIR, le 29 janvier 2026

En 2 exemplaires originaux



La Directrice,



F. GUICHARD

Spécimen de signature du délégataire précédé de la mention « Bon pour acceptation »

DESTINATAIRES :

- Mme le Receveur
- L'Intéressée
- Dossier / Chrono
- RAA

Bon pour acceptation

